

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat
Band: 35 (1963)
Heft: 2

Artikel: Un lieu de travail plein de périls : le ménage
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-125420>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Un lieu de travail plein de périls: le ménage

18

Saviez-vous que le ménage compte parmi les plus dangereux des lieux de travail? Dans l'industrie, l'artisanat, l'agriculture, des spécialistes veillent à éliminer autant que faire se peut les risques d'accidents. La ménagère, elle, doit mettre toute sa réflexion et son adresse à se tirer d'affaire seule dans une installation et au milieu d'appareils qui lui réservent maintes traîtrises, ce qui réclame de sa part beaucoup de connaissances diverses et d'expérience. De plus, si elle a des enfants, c'est elle qui, jusqu'à ce qu'ils soient en âge de raison, porte la responsabilité de leurs faits et gestes.

Regards sur l'aménagement intérieur

Les parquets doivent être propres, mais non polis comme des miroirs, surtout quand on a chez soi quelqu'un de peu ingambe.

Les tapis et carpettes qui risquent de glisser sous le pied seront posés sur un dessous de caoutchouc mousse ou doublé d'un tissu non dérapant, ou rendus stables d'une façon quelconque. Si rien de cela n'est possible, on les supprimera. Quand un coin se relève il faut rectifier sa position sans attendre, par un coup de fer, ou autrement. On ne fera pas courir les fils électriques sous ou sur un tapis; on les fixera le long d'une paroi. Un fil de cette sorte qui s'effrange sera immédiatement réparé. Ne jamais tirer sur un fil pour le dégager d'une prise d'électricité!

A-t-on de petits enfants touche-à-tout, on recouvrira les prises d'électricité d'un sparadrap, ou d'un couvercle tel qu'il s'en trouve dans le commerce.

De la baignoire on se gardera de manier un appareil électrique, en toutes circonstances humidité et électricité conjointes pouvant donner la mort. Pour la même raison on ne promènera pas de chiffons humides sur les lampes électriques sans les avoir débranchées ou avoir dévissé les plombs.

On devra disposer partout d'un bon éclairage, mais surtout à la cuisine, et dans l'escalier de la cave. Il importe de ne pas se faire ombre, ni de recevoir la lumière dans les yeux.

Les substances toxiques seront placées hors de la portée des enfants, à l'abri aussi de toute confusion possible avec des produits inoffensifs, donc loin des dentifrices, gargarismes, etc. Aux substances toxiques appartiennent les acides de toutes sortes, les antiparasites et destructeurs de vermine, les produits d'entretien du bois et des

métaux, les détachants et détergents ménagers, etc. Pas de gazoline chez soi (aucune précaution ne l'empêchera de rester dangereuse)!

Bonnes et mauvaises habitudes

Fumer au lit a déjà coûté la vie à plus d'un.

Au domicile, les armes à feu militaires et autres doivent être déchargées et placées dans un lieu inaccessible aux mains inexpertes.

On mettra de bons gants en jardinant parmi les broussailles ou pour remuer du fumier. Mieux vaudrait d'ailleurs être vacciné contre le tétanos. Quant aux outils de jardin ils seront rangés fer au sol.

Une ménagère entendue interdit et s'interdit l'usage d'instruments ou de vêtements inadéquats à la besogne à accomplir, par exemple grimper en talons hauts sur un escabeau ou une échelle pour laver des vitres.

Couteaux et ciseaux endommagés seront sans délai donnés à réparer ou jetés.

Tout mode d'emploi est conçu pour être lu. Si quelque point demeure obscur, la ménagère prendra de nouvelles informations.

Les produits de nettoyage, les détachants surtout, seront de préférence manipulés la fenêtre ouverte.

Que les enfants ne s'agitent pas autour de leur mère quand elle est occupée à la cuisine, à la lessive ou au repassage. S'ils sont laissés un moment à eux-mêmes, un « parc » ou une barrière, là où il faut, les protégera efficacement.

La marmite à pression ne fonctionne parfaitement que si sa soupape est propre. Les soupes qui donnent beaucoup d'écume encrassent la soupape, on les cuira en marmite découverte.

Une hâte intempestive n'accélère pas le travail et compromet la sécurité.

La ménagère exemplaire

Elle apprend petit à petit à ses enfants à connaître et à éviter les dangers qu'ils peuvent comprendre, écarte d'eux ceux qui sont encore trop au-dessus de leur entendement. Il est plus sage d'agir ainsi que de constamment morigéner.

Elle ne tolère de sa part ni de celle de ses proches aucune négligence pouvant comporter des suites fâcheuses.

Elle combat la mauvaise humeur, point de départ d'un grand nombre d'accidents. Une atmosphère familiale d'union et d'affection contribue à éloigner le geste maladroit et le malheur.